

Pour Schyns, l'attribution du marché du Pacte d'excellence n'a rien eu d'illégal

L'attribution du marché de la préparation du Pacte d'excellence à McKinsey heurte la Cour des comptes.

NATHALIE BAMPIS

«À aucun moment, la Cour des comptes ne dit que l'attribution au consultant McKinsey du marché pour la mise en œuvre du Pacte d'excellence a été illégale», a défendu le cabinet Schyns suite à la sortie d'un rapport de la Cour des comptes plutôt sévère sur l'attribution de ce marché public.

Le marché date de 2014. Joëlle Milquet, alors ministre de l'Enseignement, décide de lancer les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence. Pour ce faire, avec l'accord de l'ensemble du gouvernement PS-cdH, elle décide de faire appel à un consultant externe pour piloter les travaux du Pacte.

Malgré deux avis négatifs rendus par l'Inspection des Finances, le

choix de la ministre se porte sur le bureau de consultance McKinsey, qui était dans la course aux côtés de trois autres soumissionnaires (BDO, KPMG et PwC).

McKinsey rend en effet une offre très alléchante: sa proposition ne coûte à la Fédération Wallonie-Bruxelles que 38.000 euros (les autres étant dans une fourchette de 58.000 à 78.000 euros). Ce prix si bas, McKinsey l'assortit d'une proposition de mécénat émise entre autres par la Fondation Baillet-Latour (on y retrouve AB InBev). Redoutable. Par cette manœuvre, McKinsey permet à la FWB d'économiser des millions d'euros pour les travaux du Pacte en mettant lui-même sur la table (par le biais de ses mécènes) 1,3 million d'euros...

Pointant le «caractère inédit» de ce recours au mécénat qui permet à

un soumissionnaire de prester «à moindre coût», la Cour dénonce le fait que les trois autres soumission-

naires ne furent pas informés de cette donnée, faussant ainsi les règles de mise en concurrence. «Il est quand même étonnant que l'on vienne créer de faux problèmes pour in fine reprocher à un pouvoir public d'avoir fait économiser des millions à la Communauté française grâce à un mécénat qui a pris en charge les coûts d'une consultance bien nécessaire pour avoir un Pacte de qualité», a réagi Joëlle Milquet. Faut-il désormais lancer des marchés publics pour savoir qui veut prester gratuitement pour l'État?, s'interroge l'ex-ministre.

Précédent inacceptable

Pour le député Ecolo Christos Doulkeridis, l'économie réalisée n'excuse en rien le non-respect des règles: «C'est alors la porte ouverte à toute une dynamique étonnante, cela crée un précédent inacceptable.»

Dans son rapport, la Cour démontre aussi que le cahier des charges rédigé par le gouvernement

pour l'attribution du marché public fut largement inspiré par un memorandum sur l'enseignement que lui avait adressé... McKinsey lui-même quelques mois plus tôt. «Un vrai copier-coller, franchement ce n'est pas normal», s'insurge Doulkeridis.

La Cour épingle enfin des «imprécisions» dans les conventions signées entre le gouvernement et un bureau de conseil agissant à titre gratuit, une situation qui «n'offre pas à la Communauté française toutes les garanties d'autonomie et d'indépendance vis-à-vis de son contractant dans une matière aussi sensible puisque touchant à l'élaboration de sa politique d'enseignements».

Au cabinet de l'Enseignement, on

proteste. La convention signée avec McKinsey stipule clairement que la société ne peut pas utiliser les données traitées dans le cadre des travaux du Pacte. Le cabinet rappelle aussi qu'il n'y a pas eu de levée de boucliers de la part des acteurs du

Pacte (les PO, les syndicats, les associations de parents). «Le travail de McKinsey a été une aide à la décision, mais la société n'a jamais fait partie des organes de prise de décisions. Ils n'ont fait que traiter les données et faire tourner des modèles de simulation sur les différentes options déterminées par les acteurs du Pacte, à leur demande.»

Ecolo pointe, lui, que le rapport ne fait que confirmer ses craintes émises depuis l'attribution de ce marché public et dénonce «de graves irrégularités en matière de bonne gouvernance et de bonne administration». Les verts demandent que les experts de la Cour soient auditionnés en commission des finances. «Cette procédure n'est pas normale ni légale, je veux les entendre pour savoir jusqu'où on est dans l'illégalité», dit Doulkeridis. «Il y aurait eu moyen de faire mieux d'un point de vue formel, mais il n'y a rien de répréhensible, la Cour des comptes reste nuancée», martèle de son côté le cabinet Schyns.

«Il est quand même étonnant que l'on vienne créer de faux problèmes pour in fine reprocher à un pouvoir public d'avoir fait économiser des millions à la Communauté française.»

JOËLLE MILQUET
EX-MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
ET DÉPUTÉE BRUXELLOISE CDH